

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2017

Numéro de version 12

Révision: 17.10.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Désinfection Forte
- Code du produit: 0511111
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Traitement de l'eau
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Bestway France
Espace Berlioz
100 rue Albert Caquot
06410 Biot | France
- **Service chargé des renseignements:** info@bestwaycorp.eu
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



flamme au-dessus d'un cercle

Ox. Sol. 3 H272 Peut aggraver un incendie; comburant.



danger pour la santé

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.



environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
 Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

• 2.2 Éléments d'étiquetage

- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS03



GHS07



GHS08



GHS09

- Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
sel de sodium de l'acide dichloroisocyanurique dihydraté

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2017

Numéro de version 12

Révision: 17.10.2017

Nom du produit: Disinfection Forte

(suite de la page 1)

peroxodisulfate de disodium

- Mentions de danger

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les poussières.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- Indications complémentaires:

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

- 2.3 Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: Non applicable.

- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges

- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- Composants dangereux:

CAS: 51580-86-0 sel de sodium de l'acide dichloroisocyanurique dihydraté 25-50%

EINECS: 220-767-7  Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410;  Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2,

Numéro index: 613-030-01-7 H319; STOT SE 3, H335

CAS: 7775-27-1 peroxodisulfate de disodium ≤10%

EINECS: 231-892-1  Ox. Sol. 2, H272;  Resp. Sens. 1, H334;  Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315;

Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335

- SVHC

- substances actives

51580-86-0 sel de sodium de l'acide dichloroisocyanurique dihydraté: 500 mg/g

- Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours

- Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

- Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- Après contact avec la peau:

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

- Après contact avec les yeux:

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2017

Numéro de version 12

Révision: 17.10.2017

Nom du produit: Disinfection Forte

(suite de la page 2)

- **Après ingestion:**
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
Consulter immédiatement un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Eau
Eau pulvérisée
Dioxyde de carbone
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**
Poudre d'extinction
Mousse
Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Oxyde d'azote (NOx)
Chlorure d'hydrogène (HCl)
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.
Porter un appareil de protection respiratoire.
- **Autres indications**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Eviter la formation de poussière.
Veiller à une aération suffisante.
Porter un appareil de protection respiratoire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.
En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration.
Il faut limiter le stockage sur le lieu de travail.
Ne pas remettre les résidus dans les cuves de stockage.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation de poussière.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2017

Numéro de version 12

Révision: 17.10.2017

Nom du produit: Disinfection Forte

(suite de la page 3)

- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
 - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.
 - Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec des acides.
 - Autres indications sur les conditions de stockage:
 - Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.
 - Tenir les emballages hermétiquement fermés.
 - Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- Classe de stockage: 5.1B
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

7775-27-1 peroxydisulfate de disodium

VL (Belgique) Valeur à long terme: 0,1 mg/m³

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

• Equipement de protection individuel:

- Mesures générales de protection et d'hygiène:
 - Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
 - Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - Eviter tout contact avec les yeux.
 - Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- Protection respiratoire:
 - Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations.
 - Filtre AB2P2.
 - Filtre AB2P3.
 - En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

• Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

• Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc nitrile
Caoutchouc chloroprène
Butylcaoutchouc

• Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

• Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2017

Numéro de version 12

Révision: 17.10.2017

Nom du produit: Disinfection Forte

 Bottes
 Tablier

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- **Aspect:**
 - Forme: Granulés
 - Couleur: Blanc
- **Odeur:** De chlore
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **valeur du pH à 20 °C:** 6
- **Changement d'état**
 - Point de fusion/point de congélation: 250 °C
 - Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.
- **Point d'éclair** Non applicable.
- **Inflammabilité (solide, gaz):** Non déterminé.
- **Température d'inflammation:** 250 °C
- **Température de décomposition:** > 140 °C
- **Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.
- **Limites d'explosion:**
 - Inférieure: Non déterminé.
 - Supérieure: Non déterminé.
- **Pression de vapeur:** Non applicable.
- **Densité:** Non déterminée.
- **Densité relative** Non déterminé.
- **Densité de vapeur:** Non applicable.
- **Taux d'évaporation:** Non applicable.
- **Solubilité dans/miscibilité avec**
 - l'eau à 25 °C: 250 g/l
250 g/l
- **Coefficient de partage: n-octanol/eau:** Non déterminé.
- **Viscosité:**
 - Dynamique: Non applicable.
 - Cinématique: Non applicable.
- **Teneur en solvants:**
 - Solvants organiques: 0,0 %
 - VOC (CE) 0,00 %
 - OCOV (Suisse) 0,00 %
 - Teneur en substances solides: 100,0 %
- **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
 - Réactions aux agents d'oxydation.
 - Réactions aux alcalis puissants.
 - Réaction aux amines.
 - Forte réaction exothermique aux acides.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2017

Numéro de version 12

Révision: 17.10.2017

Nom du produit: Disinfection Forte

(suite de la page 5)

Réactions au contact de matières inflammables.

Réagit aux acides en formant du chlore.

Réactions au contact des agents de réduction.

- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Gaz hydrochlorique (HCl)

Chlore

Oxydes nitriques (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

51580-86-0 sel de sodium de l'acide dichloroisocyanurique dihydraté

Oral LD50 1400 mg/kg (rat)

Dermique LD50 > 2000 mg/kg (lapin)

Inhalatoire LC50 950 mg/l (rat)

7775-27-1 peroxydisulfate de disodium

Oral LD50 920 mg/kg (rat)

Dermique LD50 > 10000 mg/kg (rat)

Inhalatoire LD50 > 5,1 mg/kg (rat)

- Effet primaire d'irritation:

- Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut provoquer une allergie cutanée.

- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique:**

51580-86-0 sel de sodium de l'acide dichloroisocyanurique dihydraté

EC50 0,28 mg/l (daphnia)

LC50 0,25 mg/l (Danio rerio (Zebraabärbling))

7775-27-1 peroxydisulfate de disodium

EC50 133 mg/l (daphnia)

163 mg/l (Danio rerio (Zebraabärbling))

IC50 33 mg/l (Selenastrum capricornutum (Grünalge))

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Effets écotoxiques:**

- Remarque: Très toxique chez les poissons.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2017

Numéro de version 12

Révision: 17.10.2017

Nom du produit: Disinfection Forte

(suite de la page 6)

• Autres indications écologiques:
• Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
 Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
 Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
 Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
 Très toxique pour organismes aquatiques.

• 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
• PBT: Non applicable.

• vPvB: Non applicable.

• 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

• 13.1 Méthodes de traitement des déchets
• Recommandation:

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
 Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

• Emballages non nettoyés:
• Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

• Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

• 14.1 Numéro ONU
• ADR, IMDG, IATA

UN1505

• 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
• ADR

1505 PERSULFATE DE SODIUM, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

• IMDG

SODIUM PERSULPHATE, MARINE POLLUTANT

• IATA

SODIUM PERSULPHATE

• 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
• ADR, IMDG

• Classe

5.1 Matières comburantes.

• Étiquette

5.1

• IATA

• Class

5.1 Matières comburantes.

• Label

5.1

• 14.4 Groupe d'emballage
• ADR, IMDG, IATA

III

• 14.5 Dangers pour l'environnement:
• Marine Pollutant:

Oui

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Signe conventionnel (poisson et arbre)

• Marquage spécial (ADR):
• 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières comburantes.

• Indice Kemler:

50

• No EMS:

F-A,S-Q

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2017

Numéro de version 12

Révision: 17.10.2017

Nom du produit: Disinfection Forte

(suite de la page 7)

• Stowage Category	A
• Segregation Code	SG39 Stow "separated from" ammonium compounds other than AMMONIUM PERSULPHATE (UN 1444). SG49 Stow "separated from" cyanides
• 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
• Indications complémentaires de transport:	

• ADR	
• Quantités exceptées (EQ):	E1
• Quantités limitées (LQ)	5 kg
• Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 g
• Catégorie de transport	3
• Code de restriction en tunnels	E

• IMDG	
• Limited quantities (LQ)	5 kg
• Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 1000 g
• "Règlement type" de l'ONU:	UN 1505 PERSULFATE DE SODIUM, 5.1, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes
H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Acronymes et abréviations:
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Ox. Sol. 2: Matières solides comburantes – Catégorie 2
Ox. Sol. 3: Matières solides comburantes – Catégorie 3

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2017

Numéro de version 12

Révision: 17.10.2017

Nom du produit: Désinfection Forte

(suite de la page 8)

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

- * Données modifiées par rapport à la version précédente

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2017

Numéro de version 26

Révision: 17.10.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: Metal & Scale Prevention**
- Code du produit: 1091111
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Traitement de l'eau
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Bestway France
Espace Berlioz
100 rue Albert Caquot
06410 Biot | France
- **Service chargé des renseignements:** info@bestwaycorp.eu
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



corrosion

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.
 Skin Corr. 1C H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS05

- Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
1-hydroxy ethylidène 1,1 acide diphosphorique
- Mentions de danger
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P260	Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- PBT: Non applicable.

(suite page 2)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2017

Numéro de version 26

Révision: 17.10.2017

Nom du produit: Metal & Scale Prevention

• vPvB: Non applicable.

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

• 3.2 Mélanges

 • **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

• Composants dangereux:

CAS: 2809-21-4 1-hydroxy ethylidène 1,1 acide diphosphorique 20-50%

EINECS: 220-552-8 ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H302

 • **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

• 4.1 Description des premiers secours

 • **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

 • **Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

 • **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

 • **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

 • **Après ingestion:** Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

 • **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

 • **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

• 5.1 Moyens d'extinction

 • **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

 • **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

 • **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.

 • **5.3 Conseils aux pompiers**

 • **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

• 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

• 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

• 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

• 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

• 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Voir point 8.

 • **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2017

Numéro de version 26

Révision: 17.10.2017

Nom du produit: Metal & Scale Prevention

(suite de la page 2)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
 - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
 - Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
 - Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
 - Classe de stockage: 8B
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel:**
 - Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
 - Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
 - Protection des mains:



Gants de protection

- Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
- À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
- Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
 - **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
 - **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- **Aspect:**

Forme:	Liquide
Couleur:	Jaune clair
- **Odeur:** Caractéristique
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **valeur du pH à 20 °C:** 0.7

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2017

Numéro de version 26

Révision: 17.10.2017

Nom du produit: Metal & Scale Prevention

(suite de la page 3)

- **Changement d'état**
 - Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.
 - Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 100 °C
- **Point d'éclair** Non applicable.
- **Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.
- **Température d'inflammation:**
 - Température de décomposition: Non déterminé.
- **Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.
- **Limites d'explosion:**
 - Inférieure: Non déterminé.
 - Supérieure: Non déterminé.
- **Pression de vapeur:** Non déterminé.
- **Densité:** Non déterminée.
- **Densité relative** Non déterminé.
- **Densité de vapeur:** Non déterminé.
- **Taux d'évaporation:** Non déterminé.
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Entièrement miscible
- **Coefficient de partage: n-octanol/eau:** Non déterminé.
- **Viscosité:**
 - Dynamique: Non déterminé.
 - Cinématique: Non déterminé.
- **Teneur en solvants:**
 - Eau: 77.9 %
 - VOC (CE) 0,00 %
 - OCOV (Suisse) 0,00 %
 - Teneur en substances solides: 0.0 %
- **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
 - **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
-
- 2809-21-4 1-hydroxy ethylidène 1,1 acide diphosphorique**
- Oral LD50 1.800 mg/kg (souris)
- 2.400 mg/kg (rat)
- **Effet primaire d'irritation:**
 - **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 - **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque des lésions oculaires graves.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2017

Numéro de version 26

Révision: 17.10.2017

Nom du produit: Metal & Scale Prevention

(suite de la page 4)

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
 - **ADR, IMDG, IATA**
 - **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
 - **ADR**
 - **IMDG, IATA**
 - **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
 - **ADR, IMDG, IATA**
- UN3265
- 3265 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (1-hydroxy ethylidène 1,1 acide diphosphorique)
CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (1-Hydroxyethylidene-1,1-diphosphonic acid)
- 
- 8 Matières corrosives.
8

(suite page 6)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2017

Numéro de version 26

Révision: 17.10.2017

Nom du produit: Metal & Scale Prevention

(suite de la page 5)

• 14.4 Groupe d'emballage	
• ADR, IMDG, IATA	II
• 14.5 Dangers pour l'environnement:	
• Marine Pollutant:	Non
• 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.
• Indice Kemler:	80
• No EMS:	F-A,S-B
• Segregation groups	Acids
• Stowage Category	B
• Stowage Code	SW2 Clear of living quarters.
• 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
• Indications complémentaires de transport:	
• ADR	
• Quantités exceptées (EQ):	E2
• Quantités limitées (LQ)	1L
• Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
• Catégorie de transport	2
• Code de restriction en tunnels	E
• IMDG	
• Limited quantities (LQ)	1L
• Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
• "Règlement type" de l'ONU:	UN 3265 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (1-HYDROXY ETHYLIDÈNE 1,1 ACIDE DIPHOSPHORIQUE), 8, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- Acronymes et abréviations:
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2017

Numéro de version 26

Révision: 17.10.2017

Nom du produit: Metal & Scale Prevention

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

- * Données modifiées par rapport à la version précédente

(suite de la page 6)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.02.2019

Numéro de version 13

Révision: 19.02.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

• 1.1 Identificateur de produit

• Nom du produit: pH Minus

• Code du produit: 0811111

• No CAS:

7681-38-1

• Numéro CE:

231-665-7

• Numéro index:

016-046-00-X

• 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• Emploi de la substance / de la préparation Traitement de l'eau

• 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

• Producteur/fournisseur:

Bestway France

Espace Berlioz

100 rue Albert Caquot

06410 Biot |France

• Service chargé des renseignements: info@bestwaycorp.eu

• 1.4 Numéro d'appel d'urgence: numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

• 2.1 Classification de la substance ou du mélange

• Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

• 2.2 Éléments d'étiquetage

• Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

• Pictogrammes de danger



GHS05

• Mention d'avertissement Danger

• Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

hydrogénosulfate de sodium

• Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

• Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

• 2.3 Autres dangers

• Résultats des évaluations PBT et vPvB

• PBT: Non applicable.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.02.2019

Numéro de version 13

Révision: 19.02.2019

Nom du produit: pH Minus

• vPvB: Non applicable.

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.1 Substances**
- **No CAS Désignation**
7681-38-1 hydrogénosulfate de sodium
- **Code(s) d'identification**
- Numéro CE: 231-665-7
- Numéro index: 016-046-00-X

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**
Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.
Tenir au chaud, garder au calme et couvrir.
Ne pas laisser les sujets sans surveillance.
- **Après inhalation:** Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
- **Après contact avec la peau:** Recourir à un traitement médical.
- **Après contact avec les yeux:**
Protéger l'oeil intact.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Mousse
Dioxyde de carbone
Poudre d'extinction
Eau pulvérisée
Brouillard d'eau
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Dioxyde de soufre (SO₂)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.
- **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent.
Eviter la formation de poussière.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.02.2019

Numéro de version 13

Révision: 19.02.2019

Nom du produit: pH Minus

(suite de la page 2)

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

• **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.

• **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

• **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aspiration sur l'objet nécessaire.

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Voir point 8.

• **Préventions des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas inflammable.

• **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

• **Stockage:**

• Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

Prévoir des sols résistant aux acides.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

• Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.

• Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Protéger contre le gel.

• Classe de stockage: 13

• **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

• **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.

• **8.1 Paramètres de contrôle**

• **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:** Néant

• Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

• **8.2 Contrôles de l'exposition**

• **Équipement de protection individuel:**

• Mesures générales de protection et d'hygiène:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

• Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations.

Filtre provisoire:

• Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

• **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

• **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc naturel (Latex)

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton)

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.02.2019

Numéro de version 13

Révision: 19.02.2019

Nom du produit: pH Minus

(suite de la page 3)

Gants en PVC

• Protection des yeux:

Lunettes de protection anti-bris de verre



Lunettes de protection hermétiques

• Protection du corps:

Vêtement de protection résistant aux acides

Bottes

Tablier

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

• Indications générales

• Aspect:

Forme:

Granulés

Couleur:

Blanc

• Odeur:

Inodore

• Seuil olfactif:

Non déterminé.

• valeur du pH:

1-1,2

• Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:

180 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.

• Point d'éclair

Non applicable.

• Inflammabilité (solide, gaz):

La substance n'est pas inflammable.

• Température de décomposition:

460 °C

• Température d'auto-inflammabilité:

Non déterminé.

• Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif.

• Limites d'explosion:

Inférieure:

Non déterminé.

Supérieure:

Non déterminé.

• Pression de vapeur:

Non applicable.

• Densité:

Non déterminée.

• Masse volumique:

1 kg/m³

• Densité relative

Non déterminé.

• Densité de vapeur:

Non applicable.

• Taux d'évaporation:

Non applicable.

• Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau à 20 °C:

1080 g/l

• Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Non déterminé.

• Viscosité:

Dynamique:

Non applicable.

Cinématique:

Non applicable.

• Teneur en solvants:

VOC (CE)

0,00 %

OCOV (Suisse)

0,00 %

Teneur en substances solides:

100,0 %

• 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.02.2019

Numéro de version 13

Révision: 19.02.2019

Nom du produit: pH Minus

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions au contact des métaux par formation d'hydrogène.
Dans une solution aqueuse avec des métaux, formation d'hydrogène.
Réactions aux agents d'oxydation puissants.
Réactions aux alcalis (lessives alcalines).
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Bases
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Oxydes de soufre (SOx)
Dioxyde de soufre

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
- **7681-38-1 hydrogénosulfate de sodium**
LD50 2.490 mg/kg (rat)
- Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Provoque de graves lésions des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:**
- **7681-38-1 hydrogénosulfate de sodium**
EC50 1.900 mg/l (Selenastrum capricornutum (Grünalge))
1.766 mg/l (daphnia)
- **12.2 Persistance et dégradabilité**
Produit inorganique. N'est pas éliminable de l'eau par des procédures de nettoyage biologiques.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

(suite page 6)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.02.2019

Numéro de version 13

Révision: 19.02.2019

Nom du produit: pH Minus

- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.
Les emballages non contaminés peuvent être traités comme des ordures ménagères.
non applicable
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA**
- **Classe** néant
- **14.4 Groupe d'emballage**
- **ADR, IMDG, IATA** néant
- **14.5 Dangers pour l'environnement:**
- **Marine Pollutant:** Non
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.
- **Indications complémentaires de transport:** Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
- **"Règlement type" de l'ONU:** néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** la substance n'est pas comprise
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.
- **Acronymes et abréviations:**
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
LC50: Lethal concentration, 50 percent

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.02.2019

Numéro de version 13

Révision: 19.02.2019

Nom du produit: pH Minus

(suite de la page 6)

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

- * Données modifiées par rapport à la version précédente

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2017

Numéro de version 10

Révision: 17.10.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

• 1.1 Identificateur de produit

• Nom du produit: pH Plus

• Code du produit: 0802111

• No CAS:

497-19-8

• Numéro CE:

207-838-8

• Numéro index:

011-005-00-2

• Numéro d'enregistrement 01-2119485498-19-XXXX

• 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **Emploi de la substance / de la préparation** Traitement de l'eau

• 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

• Producteur/fournisseur:

Bestway France

Espace Berlioz

100 rue Albert Caquot

06410 Biot | France

• **Service chargé des renseignements:** info@bestwaycorp.eu• **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

• 2.1 Classification de la substance ou du mélange

• **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

• 2.2 Éléments d'étiquetage

• **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

• Pictogrammes de danger



GHS07

• Mention d'avertissement Attention

• Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

• Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P264

Se laver soigneusement les mains après manipulation.

P280

Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P337+P313

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

• 2.3 Autres dangers

• Résultats des évaluations PBT et vPvB

• PBT: Non applicable.

• vPvB: Non applicable.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2017

Numéro de version 10

Révision: 17.10.2017

Nom du produit: pH Plus

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.1 Substances**
- **No CAS Désignation**
497-19-8 carbonate de sodium
- **Code(s) d'identification**
- Numéro CE: 207-838-8
- Numéro index: 011-005-00-2

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Monoxyde de carbone (CO)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller à une aération suffisante.
Eviter la formation de poussière.
Porter un vêtement personnel de protection.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Éliminer la poussière en pulvérisant de l'eau.
Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
Diluer avec beaucoup d'eau.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2017

Numéro de version 10

Révision: 17.10.2017

Nom du produit: pH Plus

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

• 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les récipients hermétiquement fermés.
En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration.
Aspiration sur l'objet nécessaire.
Eviter la formation de poussière.

• Préventions des incendies et des explosions: Le produit n'est pas inflammable.

• 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

• Stockage:

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
Prévoir des sols résistant aux solutions alcalines.
Ne conserver que dans le fût d'origine.
- Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.
- Autres indications sur les conditions de stockage:
Stocker à sec.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- Classe de stockage: 13

• 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

• Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

• 8.1 Paramètres de contrôle

• Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Néant

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

• 8.2 Contrôles de l'exposition

• Equipement de protection individuel:

- Mesures générales de protection et d'hygiène:
Protection préventive de la peau avec une crème de protection.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- Protection respiratoire:
Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations.
Filtre P2
Filtre P3
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- Protection des mains:
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- Matériau des gants
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
- Temps de pénétration du matériau des gants
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:
Caoutchouc chloroprène
Butylcaoutchouc
Caoutchouc naturel (Latex)
Caoutchouc nitrile
Caoutchouc fluoré (Viton)
Gants en PVC
- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:
Gants en cuir
Gants en tissu épais

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2017

Numéro de version 10

Révision: 17.10.2017

Nom du produit: pH Plus

(suite de la page 3)

- Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps: Vêtement de protection étanche

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

• Indications générales

• Aspect:

Forme: Poudre cristalline
Couleur: Blanc

• Odeur: Inodore

• Seuil olfactif: Non déterminé.

• valeur du pH: 11,5

• Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: 854 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.

• Point d'éclair Non applicable.

• Inflammabilité (solide, gaz): La substance n'est pas inflammable.

• Température d'inflammation:

Température de décomposition: > 400 °C

• Température d'auto-inflammabilité: Non déterminé.

• Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

• Limites d'explosion:

Inférieure: Non déterminé.
Supérieure: Non déterminé.

• Pression de vapeur: Non applicable.

• Densité à 20 °C: 2,533 g/cm³

• Masse volumique: 500-600 kg/m³

• Densité relative: Non déterminé.

• Densité de vapeur: Non applicable.

• Taux d'évaporation: Non applicable.

• Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau à 20 °C: 212 g/l

• Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

• Viscosité:

Dynamique: Non applicable.
Cinématique: Non applicable.

• Teneur en solvants:

VOC (CE) 0,00 %
OCOV (Suisse) 0,00 %

Teneur en substances solides: 100,0 %

• 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

• 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 10.2 Stabilité chimique

• Décomposition thermique/conditions à éviter: Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2017

Numéro de version 10

Révision: 17.10.2017

Nom du produit: pH Plus

(suite de la page 4)

- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Un échauffement se produit en cas d'addition d'eau.
Réactions aux acides puissants et aux alcalis.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Acides
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone
Dioxyde de charbon

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité**
Produit inorganique. N'est pas éliminable de l'eau par des procédures de nettoyage biologiques.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Ne s'accumule pas dans les organismes.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- Recommandation:
L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.
Les emballages non contaminés peuvent être traités comme des ordures ménagères.
- Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2017

Numéro de version 10

Révision: 17.10.2017

Nom du produit: pH Plus

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU
- ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- ADR, ADN, IMDG, IATA
- Classe néant
- 14.4 Groupe d'emballage
- ADR, IMDG, IATA néant
- 14.5 Dangers pour l'environnement:
- Marine Polluant: Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.
- Indications complémentaires de transport: Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
- "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Acronymes et abréviations:
 - RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 - ICAO: International Civil Aviation Organisation
 - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - DOT: US Department of Transportation
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
 - VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
 - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 - Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- * Données modifiées par rapport à la version précédente

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2017

Numéro de version 4

Révision: 17.10.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
 - **Nom du produit:** pH Stabiliser
 - Code du produit: 0804111
 - No CAS: 144-55-8
 - Numéro CE: 205-633-8
 - Numéro d'enregistrement 01-2119457606-32-XXXX
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
 - Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Traitement de l'eau
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
 - Bestway France
 - Espace Berlioz
 - 100 rue Albert Caquot
 - 06410 Biot |France
- **Service chargé des renseignements:** info@bestwaycorp.eu
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
 - **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
 - **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
 - Pictogrammes de danger néant
 - Mention d'avertissement néant
 - Mentions de danger néant
- **2.3 Autres dangers**
 - **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - PBT: Non applicable.
 - vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.1 Substances**
 - **No CAS Désignation**
 - 144-55-8 hydrogénocarbonate de sodium
 - **Code(s) d'identification**
 - Numéro CE: 205-633-8

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
 - **Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.
 - **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
 - **Après contact avec la peau:** En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
 - **Après contact avec les yeux:**
 - Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
 - **Après ingestion:** Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
 - Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2017

Numéro de version 4

Révision: 17.10.2017

Nom du produit: pH Stabiliser

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
 - Eau pulvérisée
 - Poudre d'extinction
 - Dioxyde de carbone
 - Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
 - Porter un vêtement personnel de protection.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
 - Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
 - Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
 - Aucune substance dangereuse n'est dégagée.
 - Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
 - Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
 - Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
 - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.
 - Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
 - Autres indications sur les conditions de stockage: Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:** Néant
- **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel:**
 - Mesures générales de protection et d'hygiène:
 - Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
 - Protection respiratoire:
 - Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations.
 - Filtre provisoire:
 - Filtre P1
 - Protection des mains:
 - Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
 - À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
 - Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2017

Numéro de version 4

Révision: 17.10.2017

Nom du produit: pH Stabiliser

(suite de la page 2)

- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**
Caoutchouc naturel (Latex)
Butylcaoutchouc
Caoutchouc fluoré (Viton)
Gants en PVC
- **Protection des yeux:** Lunettes de protection anti-bris de verre
- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- **Aspect:**

Forme:	Poudre
Couleur:	Blanc
- **Odeur:** Inodore
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **valeur du pH:** 8,1-8,4
- **Changement d'état**

Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
- **Point d'éclair** Non applicable.
- **Inflammabilité (solide, gaz):** La substance n'est pas inflammable.
- **Température d'inflammation:**

Température de décomposition:	> 60 °C
-------------------------------	---------
- **Température d'auto-inflammabilité:** Non déterminé.
- **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.
- **Limites d'explosion:**

Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
- **Pression de vapeur:** Non applicable.
- **Densité à 20 °C:** 2,2 g/cm³
- **Masse volumique à 20 °C:** 1,15 kg/m³
- **Densité relative** Non déterminé.
- **Densité de vapeur:** Non applicable.
- **Taux d'évaporation:** Non applicable.
- **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau à 20 °C:	95 g/l
----------------	--------
- **Coefficient de partage: n-octanol/eau:** Non déterminé.
- **Viscosité:**

Dynamique:	Non applicable.
Cinématique:	Non applicable.
- **Teneur en solvants:**

Solvants organiques:	0,0 %
VOC (CE)	0,00 %
OCOV (Suisse)	0,00 %
Teneur en substances solides:	100,0 %

(suite page 4)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2017

Numéro de version 4

Révision: 17.10.2017

Nom du produit: pH Stabiliser

• 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

144-55-8 hydrogénocarbonate de sodium
LD50 4.220 mg/kg (rat)
- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:**

144-55-8 hydrogénocarbonate de sodium
EC50 2.350 mg/l (daphnia)
LC50 7.550 mg/l (Danio rerio (Zebraabärbling))
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2017

Numéro de version 4

Révision: 17.10.2017

Nom du produit: pH Stabiliser

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Pour le recyclage, s'adresser aux dépôts de déchets.
De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA**
- **Classe** néant
- **14.4 Groupe d'emballage**
- **ADR, IMDG, IATA** néant
- **14.5 Dangers pour l'environnement:**
- **Marine Polluant:** Non
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.
- **Indications complémentaires de transport:** Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
- **"Règlement type" de l'ONU:** néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Acronymes et abréviations:**
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**